

Réponse et plan d'action de la direction

A - Aux fins d'inclusion dans le rapport

Les constatations et recommandations de l'audit ont été présentées au sous-ministre adjoint du Secteur de la politique stratégique, au directeur général de l'Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor) et au directeur des Services ministériels de FedNor. La direction est d'accord avec les constatations figurant dans le rapport et prendra des mesures pour donner suite aux recommandations d'ici le 31 décembre 2015. Le tableau ci-après présente les mesures détaillées prévues pour donner suite aux recommandations.

B - Aux fins de suivi - Mesures détaillées pour donner suite aux recommandations du rapport

Recommandation	Mesure prévue pour donner suite à la recommandation	Autorité responsable (poste)	Date cible d'achèvement
<p>Recommandation n° 1 : Le directeur général de FedNor devrait améliorer et structurer son processus de gestion des risques au niveau du programme pour aider FedNor à mettre au jour, à évaluer, à atténuer et à surveiller en continu les principaux risques liés au programme. Ce processus devrait assurer que les stratégies d'atténuation sont élaborées et confiées à un responsable du risque compétent et assorties de délais de mise en œuvre, et que les efforts d'atténuation font l'objet d'une surveillance périodique. Les risques liés au programme devraient tenir compte des évaluations des risques au niveau des</p>	<p>Approuvé. FedNor améliorera et structurera son processus de gestion des risques associés au Programme de développement des collectivités (PDC) en incorporant les priorités et les risques du PDC ainsi que les mesures d'atténuation dans le rapport de mise à jour des priorités et de la gestion du changement de FedNor examiné par le Comité de gestion de FedNor tous les six mois.</p>	<p>Le directeur, Services ministériels et politiques</p>	<p>30 juin 2015</p>

Recommandation	Mesure prévue pour donner suite à la recommandation	Autorité responsable (poste)	Date cible d'achèvement
projets de sorte que les nouveaux risques soient pris en compte à mesure qu'ils se posent.			
Recommandation n° 2 : Le directeur, Services ministériels de FedNor, devrait améliorer le processus d'évaluation des risques liés aux projets en mettant en œuvre un examen périodique des risques associés aux projets pendant la période visée par l'accord de contribution (p. ex., prise en compte des résultats des examens de la conformité concernant les risques associés aux projets ou de la réévaluation annuelle).	Approuvé. FedNor a mis en œuvre le 1 ^{er} avril 2014 un outil d'évaluation des risques et des lignes directrices conformes au cadre de gestion des risques du Ministère. En vertu de ce cadre, les projets sont réévalués au besoin ou en fonction des risques qu'ils présentent. Les projets à faibles ou à moyens risques sont réévalués tous les ans, tandis que les projets à risques élevés sont réévalués tous les six mois.	Le directeur, Services ministériels et politiques	30 juin 2015
Recommandation n° 3 : Le directeur, Services ministériels (FedNor), devrait s'assurer de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • le plan et les activités de surveillance mentionnés dans le Formulaire d'évaluation des risques sont menés à bien et documentés; • des activités de suivi systématiques sont menées à bien et documentées au cas où de l'information financière 	Approuvé. Le Formulaire d'évaluation des risques lancé récemment par FedNor comprend un plan de surveillance ou d'atténuation. Des mesures d'atténuation additionnelles seront incluses dans l'accord de contribution. Un rapport de contrôle sera élaboré pour le fichier maître afin de documenter les activités de suivi visant les rapports en retard. La mise	Le directeur, Services ministériels et politiques	31 août 2015

Recommandation	Mesure prévue pour donner suite à la recommandation	Autorité responsable (poste)	Date cible d'achèvement
<p>ou non financière n'est pas obtenue dans les délais auprès d'une SADC, conformément aux conditions de l'accord de contribution;</p> <ul style="list-style-type: none"> les activités de surveillance additionnelle réalisées pour les fonds communs d'investissement sont documentées. 	<p>en œuvre d'un système logiciel de gestion des cas des clients actuellement en cours à FedNor facilitera le suivi électronique et la documentation.</p> <p>Une surveillance particulière des activités d'investissement commun sera documentée dans le cadre du programme.</p>		
<p>Recommandation n° 4 : Le directeur général de FedNor devrait s'assurer que les activités de suivi concernant les fonds inutilisés à la fin de la période visée par un accord de contribution sont documentées, notamment la lettre ou tout autre moyen utilisé pour indiquer aux SADC comment rembourser ces fonds et la confirmation par les SADC que ces fonds ont été remboursés.</p>	<p>Approuvé. Un rapport sera fourni à la direction de la prestation du programme tous les trois mois aux fins de suivi et d'examen.</p>	<p>Le directeur, Prestation de programmes</p>	<p>31 août 2015</p>
<p>Recommandation n° 5 : Le directeur général de FedNor devrait s'assurer que tous les transferts de fonds d'investissement sont approuvés et surveillés efficacement, de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour les transferts de fonds 	<p>Approuvé.</p> <p>Le Système ou le rapport de rappel sera révisé</p>	<p>Le directeur, Services ministériels et politiques et le directeur, Prestation de programmes</p>	<p>31 août 2015</p>

Recommandation	Mesure prévue pour donner suite à la recommandation	Autorité responsable (poste)	Date cible d'achèvement
<p>temporaires, s'assurer que le Système de rappel est mis à jour en temps opportun et qu'une personne autorisée de FedNor l'examine pour s'assurer qu'il est complet et exact.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les transferts de fonds permanents : surveiller les dépenses réelles engagées dans diverses catégories de coûts pour s'assurer qu'elles cadrent avec les montants prévus dans la demande initiale de transfert de fonds (c'est-à-dire coûts supplémentaires et coûts d'exploitation normaux). • Pour les transferts de fonds temporaires et permanents : concevoir un contrôle où FedNor obtient une confirmation du moment et du montant du transfert de fonds d'investissement afin de comparer l'information avec ceux approuvés et ainsi s'assurer que seuls des fonds approuvés ont été transférés et ce, uniquement après la date d'approbation. 	<p>par la direction de la prestation du programme tous les trois mois.</p> <p>La Liste de contrôle de la vérification des comptes des programmes de subventions et de contributions sera modifiée afin que les APP ou les GPP effectuent le suivi des coûts supplémentaires associés aux transferts temporaires.</p> <p>Le processus opérationnel du PDC et le formulaire de demande de virement du Fonds d'investissement seront modifiés afin de s'assurer de l'obtention des documents à l'appui de la conformité aux conditions convenues du transfert.</p>		

Recommandation	Mesure prévue pour donner suite à la recommandation	Autorité responsable (poste)	Date cible d'achèvement
<p>Recommandation n° 6 : Le directeur général de FedNor devrait s'assurer qu'une approche uniforme est adoptée pour mener à bien les examens de la conformité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettant en œuvre une méthode d'échantillonnage appliquée de manière uniforme à tous les examens de la conformité; • s'assurant que les activités de conformité sont menées à bien et documentées de manière uniforme avant l'approbation; • élaborant une approche officielle pour faire le suivi des recommandations découlant des examens de la conformité. 	<p>Approuvé.</p> <p>FedNor élaborera et mettra en œuvre une méthode d'échantillonnage fondée sur la plus récente réévaluation des risques.</p> <p>FedNor modifiera la liste de vérification de l'examen de la conformité pour s'assurer que les activités de conformité sont menées à bien et documentées de manière uniforme.</p> <p>FedNor renforcera ses processus de surveillance en mettant en œuvre un modèle de « Réponse et plan d'action de la direction » pour faire le suivi des recommandations découlant des examens de la conformité.</p>	<p>Le directeur, Services ministériels et politiques et le directeur, Prestation de programmes</p>	<p>31 décembre 2015</p>